



CAP AEPE

ACCOMPAGNANT
EDUCATIF PETITE ENFANCE

EN FORMATION CONTINUE OU APPRENTISSAGE



**FORMATION EN
12 MOIS**

400H en centre
35H par semaine en apprentissage

AEC FORMATION
17 Ter Avenue Julien
Bailly 46100 FIGEAC

05.65.34.86.93

contact@aec-formation.fr



Objectifs / contenu de la formation

Acquérir les compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants en accueil collectif, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile.

Contenu de la formation :

EP1: Accompagner le développement du jeune enfant

EP2: Exercer son activité en accueil collectif

EP3: Exercer son activité en accueil individuel

La formation pratique :

Pour les apprenti.es en structure petite enfance sur le lieu d'emploi.

Pour les non salarié.es (min. 448H de stage) auprès d'enfants de moins de 3 ans et de 3 à 6 ans.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Méthodes interactives construites à partir des expériences et des savoirs des apprenants
- Plateaux techniques
- Travaux de groupe
- Approches ludiques avec mises en place de jeux pédagogiques
- Méthodes créatives / Vidéos
- Evaluation des compétences / Formatives

Les débouchés / suites de parcours

Après l'obtention du CAP AEPE vous pouvez exercer :

En établissement d'accueil du jeune enfant EAJE

En accueil collectif de mineurs ACM (accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire)

A son domicile (comme salarié.e d'employeur particulier)

En maison d'assistantes maternelles (MAM)

Les poursuites d'études :

Le concours d'ATSEM

Les sélections d'Auxiliaire de Puériculture

Intervenant Educatif Petite enfance

Nos résultats

Promotion 2025 : 100% de réussite,

100% de diplômés avec mention

Taux de satisfaction des stagiaires : 82,2%

Taux d'insertion (emploi et formation) : 77,7%

Public / Pré-requis / sélection

- Être titulaire d'un des diplômes qui dispense des matières générales : CAP / BEP / Baccalauréat
- Toute personne souhaitant se professionnaliser dans le secteur de la petite enfance
- Être âgé.e de 16 à 29 ans pour un apprentissage (pas de limite pour les personnes bénéficiaires de la RQTH)

Sélection : sur dossier et entretien.

Inscription à partir de février 2026. Résultats de la sélection le 10 juillet 2026. Entrée en formation possible jusqu'en décembre.

Validation

Formation continue : épreuves terminales.

Apprenti.es : contrôle en cours de formation (CCF).

Dispense de certains blocs de compétences en fonction du diplôme validé. Code RNCP38565. Certificateur Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - date de l'enregistrement 01-01-2024.

Accueil des personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec nous, nous vous mettrons en relation avec nos référents handicap. Elles étudieront avec vous la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Nos bâtiments sont conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Tarifs

En apprentissage :

Formation prise en charge par l'OPCO ou CNFPT.

En formation continue :

Nous consulter pour connaître le tarif et les modalités de financement.

